GAZETTE DE VARSOVIE

MARDI 29. MAI 1792.

Varfovie, le 29 mai.

présentée à Sa Majeste & aux Sérénissmes Etats assemblés par les Représentans de l'Ordre Equestre de Courlande.

SIRE.

ET Vous SERENISSIMES ETATS ASSEMBLES,

Lorsque nous portames, il y a 17 mois, aux pieds du trône de Votre Majesté & par devant les Sérénissimes Etats assemblés, de la part de nos Commettans, l'hommage le plus satteur qu'une nation libre puisse rendre à des mortels, celui de les prendre pour arbitres de sa destinée; nous avions droit d'espérer, qu'une justice sévère & un examen approsondi précéderaient la décision mûrement pesée & délibérée de notre sort. Cette juste consiance sut augmentée par la prompte nomination d'une Députation composée d'hommes éclairés & vertueux; & nous nous empressames de présenter à cette Illustre Députation nos griess; nous indiquames simplement quelques objets rélatifs au Fies sans les développer d'aucune manière, nous réservant nos petita & desideria, comme seuls capables de rectisser les abus de l'administration actuelle.

La réponse faite de la part de S. A. le Duc, avant confondu toutes les matières & tous les objets, nous voulions dans notre réplique les replacer, & en indiquer les fophismes; mais l'Illustre Députation ayant désiré qu'on séparat d'un côté les objets concernant le Fief d'avec nos plaintes, & que de l'autre on liat dans un projet commun nos griefs & nos petita; nous nous conformames à cette indication, ainsi qu'une lettre officielle écrite à ce sujet, le constate suffisamment. Nous rédigeames sans délai le projet désiré, & pour se convaincre combien il est conforme au vœu général de notre patrie, que Votre Majesté & les Sérénissimes Etats assemblés daignent jetter un regard sur les Déclarations ci-jointes, follicitées directement par S. A. Elle-même. Cependant notre projet sut écarté sans examen, de manière que les matières féodales, n'ayant pas été même articulées de notre part, n'ont pu être examinees par l'Illustre Députation, & que par consequent son opinion ne peut être envisagée que comme un premier apperçu simplement ébauché, & par la exigeant encore une discussion préalable, avant que de pouvoir être sanctionné l'également, & d'après les formes préscrites à ce sujet par les loix & les rapports constitutionels qui subsistent entre la Courlande & la Sérénissime République de Pologne.

D'après cette considération simple & sondée sur des saits notoires, nous conjurons Votre Majesté & les Sérénissimes Etats assemblés, d'ordonner que la dite opinion soit prise ad deliberandum, qu'elle nous soit communiquée préalablement, afin que nous puissions présenter duëment les éclair-cissemens nécessaires sur des objets dont dépend le bonheur & la tranquillité de nos Commettans.

En effet, si les matières graves rélatives à la Pologne, doivent être mises ad deliberandum pour 3 jours, quoique chaque province ait ses représentans dans la Diète, qui peuvent parler & discuter chaque article d'une opinion quelconque; comment se pourrait-il que la Courlande seule fut condamnée à n'être entendue, ni de vive voix, ni par écrit, sur des matières qui exigent néanmoins des notions locales & approfondies? l'opinion d'une Députation n'est fouvent pas celle de la Diète; mais comment les Sérénissimes Etats assemblés pourraient-ils fixer leur conviction flottante, s'il n'y a, ni discussion préalable, ni éclaircissement de notre part? Une pareille décision ne violerait-elle pas les formes facrées qui affurent la liberté, les droits & les prérogatives de l'Ordre Equestre? N'anéantirait-elle pas le principe immuable: "qu'une nation libre ne peut obéir ,, qu'aux loix publiques, qu'elle a faites ou consenties elle-"même?,, Une telle décision enfin ne donnerait-elle pas atteinte à l'axiome indisputable, que l'on ne peut rien statuer sans avoir entendu duëment le plaignant? mais nous ne l'avons pas été dans la Députation, qui après avoir fermé les actes, le 26 novembre de l'année passée, n'a conféré avec nous sur aucun objet, malgré la nécessité urgente d'éclaireir des objets qui n'avaient été qu'articulés. Or la réunion de toutes les conditions ci-dessus énoncées, pouvant seules former une décision légale & obligatoire pour une nation libre, nous ofons réitérer nos respectueuses prières à cet égard, à un Roi citoyen dont les anciennes bontés pour l'Ordre Equestre, sont aussi connues que prosondement gravées dans les cœurs de tous les Courlandais.

O Vous, le meilleur des Rois, daignez être auffi le plus juste! & Vous Serénissimes Etats assemblés, qui connaissez le prix de la liberté & de l'équité, veuillez ne porter votre décision qu'après un examen analogue à l'importance des objets; & n'empirez pas notre situation par une décision qui donnerait atteinte aux pactes sacrés qui sorment les liens flatteurs qui nous unissent à une nation libre, éclairée & généreuse; & veuillez respecter ces sormes antiques qui préservent la Sérénissime République de toute surprise, & nous garantissent de toute injustice.

Pleins de confiance sur l'évidence de notre demande respectueuse, nous nous rensermons dans les sentimens de respect & fidélité qui nous animeront à jamais & avec les pure pour serves.

quels nous fommes.

SIRE

DE VOTRE MAJESTE ET DE VOUS SERENISSIMES ETATS ASSEMBLES,

Les très soumis & très fideles

Varsovie ce 23 mai 1792.

Heyking Ludinghausen-Wolff Grothus
Délègué de l'ordre Député de l'ordre Equestre Député de l'ordre
Eq. de Courlande. Eq. de Courlande.

Le 26 d. c. les Représentans de l'ordre Equestre de Coursande remirent la seconde Note qui suit aux Sérenissimes Etats.

Les fouffignés ayant appris avec douleur, que l'on a lu hier dans la séance de la Diète, un projet qui renferme plusieurs objets nouveaux, une organisation nouvelle de la Diète de Courlande, une confirmation générale d'actes inconnus, & d'autres articles absolument étrangers aux plaintes & pétitions des soussignés, ils s'empressent de réiterer leurs respectueuses prières, énoncées dejà dans la note qu'ils ont eu l'honneur de remettre le 23 mai a. c., & osent se flatter que les Sérénissimes Etats assemblés ne donneront point leur fanction, au dit projet, fait à l'infeu des soussignés & sans l'assentiment de l'Ordre Equestre de Courlande, qui ne peut obeir qu'aux loix, qu'elles a consenties; verité que la Sérénissime Republique a consacrée so ennellement dans les pactes de fujetion, dans la forma regiminis & dans les actes commissoriaux, qui portent tous la clause constamment réiterée: re communicata cum nobilitate; & dont par conséquent l'évidence ne faurait être méconnue. Variovie ce 26 mai 1792.

Ludinghausen-Wolff Heyking Grothus Député de l'ordre Délégue de l'ordre D'pute de l'ordre Equestre Eg. de Courlande de Courlande & de Se-Eq. de Courlande & de Simigalle. & de Semigalle. migalle. - Conforme -à l'original. Pour copie.

DIETE DE POLOGNE.

Séance du 23 mai. Mr. le Maréchal de la Diète dit que NM. les Nonces s'étant consultés entre eux, conformement aux desirs de Sa Maj: ont arrête différents projets de décret, dont la discussion va être ouverte. - Le Secrétaire sait lecture d'un projet de décret, où il est stipulé que le roi aura le commandement de l'armée. On y fait quelques amandements; & il est adopté unanimement en ces termes: "Le commandement de l'armée de la république

appartiendra au Roi.

Menaces d'une guerre par la déclaration de la férénissime Impératrice de toutes les Russies, remise le 18 du courrant, Nous Etats constitués en Diète remettons au Roi, à commencer de ce jour, conformement à la conftitution civile, le commandement supreme de l'armée; & voulons qu'en conséquence la Commission de guerre, comme austi l'armée, se soumettent aux ordres & ordonnances qu'elles recevrons directement de Sa Maj:; autorifant Sa dite Maj. à conclure les armistices, capitulations militaires & échanges des prisonniers, comme aussi à accorder des sauve-conduits militaires, des passeports, le passage par notre territoire aux troupes d'un allié, ou de tout autre prince ami, qui offrirait des secours au Roi & à la république, en un mot à faire généralement tout, transaction militaire, à l'exception néanmoins, des arrêtes définitifs des traites de paix, que nous Etas assemblés en Diète réfervons à notre volonte & décision. Voulant enfin exciter la valeur & l'héroisme parmi les troupes de la république, nous confions au-roi, pour en jouir aussi long-tems que durera la guerre dont il s'agit le pouvoir d'accorder des lettres de noblesse, pour des actions purement belliqueuses, comme aussi des brevets d'avancement, sans présentation que conque, & même des récompenses pécuniaires; pour lesquelles récompenses il sera établi une caisse particuliere., - Le Roi. Je sens toute l'importance des preuves de confiance, que les représentants de la nation, constitués l'assure, à Mr. Dumas agent des princes français, la décla-

en Diète, me donnent dans ce moment. J'en suis pénétré de la plus vive reconnaissance; & je ne cesserai d'adresfer des vœux au ciel, afin qu'il m'accorde affez de force pour remplir ma tâche, ma vocation, & répondre à vo-Soyez bien persuadés, que je ne hésiterai tre attente. pas à faire au besoin, le sacrifice de ma propre vie à la patrie. - Mr. Bronikowski, Nonce de Gnesne, remercie Sa Maj. des marques de civisme, qu'elle vient de donner; & comme il ne s'agit pas présentement de discourir des dangers, qui font visibles, mais de les détourner, il forme la motion d'affigner un fond sur les Starosties pour recompenier les actes de valeur, que feront nos troupes, & remet un projet conforme à cette motion. - Mr. le Marechal approuve de projet du préopinant, mais il demande qu'il loit ajourné pour en ouvrir la discussion avec plus de maturité. - Le Prince Czartoryfki, Nonce de Lublin, demande que le projet de décret, où se trouve garantis les biens du clergé, qu'il avait proposé hier, soit mis à l'ordre du jour. - Mr. Zakrzewski, Nonce de Posnanie, présente un autre projet de décret sur cette matière, & demande que première lecture en soit saite. - Mr. Chojecki. Nonce de Kiowie, remontre à l'occasion du décret rendu le 7, portant création de 4 bataillons de volontaires, que le goût de la nation pour lervir dans la cavalerie, érant décidé, ce décret ne pourra être exécuté que très difficilement. - Mr. Trebicki, Nonce de Livonie, opine à ce qu'au lieu de quatre bataillons de volontaires, il n'en soit levé que deux, & à ce qu'il soit établi deux escadrons de volontaires gentils-hommes, de 500 hommes chacun. Il propose ensuite un projet de décret, conforme à fa motion, qui est ajourné. - Mr. Soltyk, Nonce de Cracovie, fait au nom du Comité défigné pour la rédaction de l'ordonnance militaire, un rapport, aussi éten-du qu'instructif, du travail de ce Comité; après quoi il propose un projet de décret où il est stipulé, qu'en cas qu'on en reconnaisse dans la suite les inconvenients, il sera amande. Après de long débats, on demande l'appel nominal; & le projet de décret est enfin adopté par une pluralité de 82 voix contre 27.

La féance est indiquée à jeudi.

TURQUIE.

Constantinople le 10 avril.

Le grand-visir, Jusuf Pacha, a fait le 2, sa rentrée solennelle dans cette capitale, de retour du camp, & en dernier lieu d'Andrinople. Selim III. étoit allé à sa rencontre jusqu'à sa maison de campagne de Davoud-Pacha qui est à 4 lieues de Constantinople; c'est là que S. H. lui fit présent d'une pellisse magnifique. Le sultan revint ici incognito. Le ministre, arrivé après, se rendit au serrail pour remettre au grand-seigneur l'étendard de Mahomet. L'ancien capitan-pacha, qui avait été dépolé pour faire place au jeune Kuckiuck Husseim, l'un des favoris de S. H, a été nommé Pacha de Candie; il vient de partir pour sa destination.

On nous affure que la Porte a témoigné une fatisfaction toute particuliere, en aprennant que les cours de Vienne & de Berlin venaient de conclure un traité, pour le maintien & l'affermissement du repos en Europe. (Gazette

de Hambourg.)

SUEDE.

Stokholm le 11 mai. Le régent a donné, à ce qu'on

ration positive que la Suède ne s'immiscerait pas dans les affaires de France; & que dans le cas où les français attaqueraient l'empire germanique, elle se contentera de sournir son contingent pour la partie de la Pomeranie qu'elle possede encore. Le régent d'ailleurs fait des vœux pour qu'une paix stable ne tarde pas à s'établir.

PRUSSE.

De Brandebourg le 15 mai. Les régimens qui se trouvent en Pomeranie, ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher; & l'on apprend aujourd'hui, que d'autres regimens, qui réunis à ceux-ci, formeront une armée de \$5,000 hommes, se mettront en marche le 8 juin, vers le frontières de la Pologne. — Les régimens de Brun & de Lignowski qui sont en garnison à Berlin, ont également reçu ordre de se préparer à marcher vers la Silésie. — Les régimens déstinés à agir contre la France, ont été mis aujourd'hui sur le pied de guerre. (Gàzette de Hambourg.)

ALLEMAGNE.

Du Rhin le 10 mai. Les troupes Hessoises se sont avancées jusqu'à une lieue de Coblence, pour couvrir probablement cette ville & Mayence. Le Landgraf est attendu à Rheinssels. (Gazette de Hambourg.)

PAYS-BAS.

Extrait d'une lettre de Givet du 6 mai.

On a conduit aujourd'hui au camp quatre prisonniers autrichiens, liés & garottés; notre général ne l'eut pas plutôt apris, qu'il ordonna de leur oter ces liens & de les traiter comme les nôtres mêmes, du même rang qu'eux. Ces prisonniers ont paru sensibles à ce bon traitement; & ils ont été conduits dans la forteresse de Charlemont, d'où il leur a été fait défense de sortir. - Nos troupes font bien fatiguées de la marche forcée qu'elle ont dû faire; nous sommes dans un besoin général de toute chose; mais nos généraux font tout leur possible pour pourvoir à nos besoins; & nous ne leurs attribuons rien. - Les dispositions du peuple dans les Pays-Bas, ne nous font pas aussi favorables, qu'on a voulu le faire croire; nous avons été recus froidement à Bouvines, & aucun déserteur autrichien n'est encore passé de notre côté. - Notre général est resté pendant 24 heures à l'avant-garde, où il a passé une nuit sub dio, nos troupes ayant manqué de tentes pendant quatre jours. (Gazette de Hambourg.)

Liège le 13 mai. Les insurgents Liegeois & Belges se sont rendus le 7 à Hermetton, où ils ont arraché les armes du prince-évêque, & y ont substitué les leurs. Il y ont forcé le receveur des impots, à leur livrer la caisse. — Le lieutenant-général Egmont commandera les émigrés français qui sont dans les Pays-Bas. (Gazette de Hambourg.)

SuissE.

Lettre du conseil d'état de la république de Berne, au ministre des affaires étrangeres de France.

Berne, le 12 avril 1792.

Le conseil souverain, Monsieur, qui a délibéré hier sur l'objet de votre lettre, du 27 mars dernier, nous a chargé d'annoncer à votre excellence que la république ne peut changer une délibération qu'elle avait mûrement résléchie; qu'en conséquence elle persiste irrévocablement à rappeller son régiment d'Ernest, & que sa consiance en la justice du roi, ainsi qu'en son amitié consédérale, lui sait espèrer

que S M. voudra bien donner les ordres nécessaires pour que le régiment puisse revenir sans obstacle dans sa patrie. conformément à la demande que la république a eu l'honneur de faire au roi par sa lettre du 16 mars. - Il en a coûté infiniment à la république de prendre, dans cette affaire malheureuse, un parti qui pût contrarier les intentions de S. M.; mais son honneur lui en a fait une loi, & elle a confidéré d'ailleurs que l'établissement des troupes suisfes en France ne tenait par aucun lien necessaire, ni à la paix perpétuelle, ni à l'alliance generale qui nous attachent à cet empire. - Le rappel forcé de notre régiment ne peut en effet porter la plus légere atteinte à ces traités: ils sont toujours intacts; & la république ne continuera pas moins de les observer loyalement, ainsi qu'ont fait nos ancêtres, qui n'ont jamais cesse d'être les plus fideles comme les plus anciens allies de la France. - Quand son régiment lui aura été rendu de la maniere qu'elle l'a demandé, alors elle pourra traiter avec honneur, & fera toujours slattée de donner au roi très-chrétien des preuves de son attachement; alors elle entendra, avec le re pect qu'elle doit à S. M., & la confiance que mérite son ambasfadeur, les propositions dont votre excellence annonce que Mr. Barthelemy fera chargé. - Votre excellence ne doit point douter que ces propositions ne l'oyent reçues avec intérêt, si elles tendent à dissiper tous les ombrages, à adoucir le fouvenir pénible du passé, & à consolider la bonne harmonie, d'autant plus défirable entre deux nations voifines, qu'elles y trouvent un avantage & une utilité réciproques. - Nous fommes, &c.

(Signés) les dévoués à la servir, l'advoyer & confeil de la ville & république de Berne.

(Courrier du Bas-Rhin.)

ITALIE.

Turin, le 28 avril. Les préparatifs guerriers se sont ici très publiquement; mais on dit toujours qu'on n'a d'autre but que de se tenir sur la désensive. Tout le militaire du roi de Sardaigne, composé de troupes de ligne, de troupes provinciales, & de milices, a ordre de prendre les armes. Le total de l'infanterie pourra s'élever à 55 mille hommes, auxquels il faut ajouter environ 3 mille hommes de cavalerie.— La voix publique nomme le comte de Lazari pour commander en Savoie un corps de 11 mille hommes. Mr. de Saint-André commandera un corps de 7 à 8 mille hommes dans le comté de Nice. Les arsenaux sont dans la plus grande activité.— Mr. Semonville ne s'est arrêté que deux jours à Alexandrie, & est allé reprendre son poste à Gênes. Gazette de Hambourg.

ESPAGNE.

Madrid le 28 avril. Le duc de la Vauguyon à enfin remis au roi ses lettres de rappel, & il a cessé de prendre le titre d'ambassadeur de France, en ayant sait oter les armes de son hotel. Ce seigneur, ainsi que plusieurs autres émigrés, doivent avoir obtenu du roi, une pension, dont ils jouiront jusqu'à ce que des tems plus heureux succedent aux circonstances actuelles. — Mr. Godoy a été nommé grand d'Espagne, & élevé au rang de Vicomte de Castille, & de Duc d'Alandie. — Le roi a crée à l'occasion des relevailles de la reine, un nouvel ordre pour les dames, sous le titre de Marie Louise. Les marques de cet ordre sont un large ruban brun, & une étoile avec le portrait de la reine. (Gazette de Hambourg.)

Nnnn g

Paris le 9 mai. Mr Charles Lameth a été nommé à la place de Mr. Dillon. Il a sous ses ordres douze escadrons pour couvrir la plaine entre Lille & Tournai. (Gazette de Cologne)

On est informe que toutes les forces françaises se réunissent, en ce moment, entre Valenciennes, Maubeuge & Givet, pour se diriger décisivement, contre l'armée de Sa Maj. le roi de Hongrie & de Bohême, de ces côtés-là.

Le courier Herden, qui était allé à Berlin, en est de retour avec la nouvelle que 70 mille Prussiens vont marcher, commandés par le roi en personne. (Gazette de Cologne.)

Copie de la lettre écrite par le directoire à MM. les officiers & volontaires du second bataillon de la garde nationale du département de Paris, en activité sur les frontieres.

Paris le 5 mai 1792 l'an 4me de la liberté.

BRAVES CONCITOYENS, le compte rendu par Mr. Biron. nous a apris la conduite que vous avez tenue dans le combat du 29 du mois dernier: grace à votre fermeté & à votre subordination, sans laquelle il n'est point de veritable valeur, nos adversaires ont trouve un terme à leurs fuccès. Magistrats choisis par le peuple, nous lui servons d'organes pour vous adresser le tribut de reconnaissance & d'éloge qui vous est dû. Vous avez opposé aux ennemis de la liberté nationale, cette intrépidité que vous opposiez aux intrigues des malveillans, & qui a affuré parmi nous la paix & la tranquillité. Vous avez couvert le bataillon des gardes nationales du département de Paris, d'une gloire qui ne périra plus. Votre récompen'e sera l'estime & l'attachement de tous ceux à qui la patrie est chere; & s'il est doux pour vous de les mériter, il est aussi doux pour nous de vous en donner un témoignage public, & d'y joindre l'expression du sentiment que nous inspire votre patriotilme.

Les administrateurs composant le directoire du departement de Paris. Moniteur.

Pàris le an mai. Le maréchal Luckner est arrivé hier après midi dans cette ville venant de Strasbourg. Il ne tardera pas à partir pour aller prendre le commandement de l'armée en Flandre. — Le peuple de Ryssel ayant démandé des armes & de la poudre, pour marcher contre l'ennemi, sur le resus qu'on lui en sit, se disposait à piller l'arsenal, mais on l'a empêché de se porter à cet excès. — Mr. Degrave, ci-devant ministre de la guerre, est parti pour l'armée où il servira en qualité de maréchal de camp. (Gazette de Hambourg.)

Paris le timai. M. B.... pere d'un dragon du 5 régiment, dans l'armée du Nord, a reçu une lettre de son sils, dans laquelle il lui demandait de l'argent. Voici la réponse que M. B... vient de saire à son sils: " J'était pres de vous faire passer 50 liv., lorque j'ai apris l'insame conduite que vous avez tenue dans la plaine de Mons; mon sus sera tenue dans la plaine de Mons; mon sus sera le premier traitre dont je purgerai la terre de la liberté, & c. " — Un grenadier du 74 régiment tombe blesse à l'affaire de Quiévrain; il voit passer M. Alexandre Beauharnais, se releve, & recueillant ses sorces: Mon officier, lui dit-il, achevez-moi, que je ne voye point la honte de cette journée. . . . Mon officier, vous le voyez, je meurs à côté de mon sust, je meurs avec le regret de ne pouvoir plus

le soutenir. (Ce brave homme s'appelle Pie; il a été transporté à Valenciennes; on espere le sauver.)

Proclamation du maréchal Luckner. Strasbourg le 5 mai.

Le maréchal Luckner apprend à fon armée & aux citoyens qui ont pris les armes pour la défense de la liberté, que deux détachemens de l'armée du Nord ont été repoussés, l'un près de Mons, l'autre près de Tournay. Le nombre des morts est d'environ cent cinquante hommes. - Le maréchal Luckner fait que ce défaut de fuccès pe peut qu'animer le courage des Français; il sait qu'ils font dignes d'être libres, capables de sutter contre les revers; & que, par la constance & l'opiniâtreté qui distinguent les hommes généreux qui combattent pour leurs droits, ils fauront bien- arracher la victoire aux foldats mercenaires de nos ennemis. - Quant à lui, son devoir, comme géneral & comme citoyen, est d'employer son experience & son autorité pour instruire tous ceux qu'il commande, des aufteres devoirs par lesquels seuls la victoire peut être achetée, de les guider dans leur instruction, de les habituer aux pénibles travaux de la guerre, & de leur apprendre à tous, que ce n'est qu'en soumettant l'énergie qui les anime, à la direction de leur chefs, qu'ils pourront prendre & conserver l'ascendant qui appartient aux soldats de la liberté.

Luckner, maréchal de France, commandant l'armée du Rhin. Moniteur.

Assemblee Nationale Legislative. PREMIERE LEGISLATURE.

Seance du samedi 5 mai. M. Duranton, ministre de la justice, rend compte verbalement des nouveaux troubles d'Avignon, où il paraît que les nouvelles élections seront très-orageuses. à cause de la présence de Jourdan & complices. Un général est parti pour y porter le calme par le moyen de la force armée. Après quelque discussion, l'Assemblée décrete, sur la motion de M. Gohier, que le ministre de la justice donnera par écrit son mémoire, pour en être rendu compte lundi par le Comité de législation.

Séance du dimanche 6 mai. Le ministre des affaires étrangeres communique à l'Assemblée une letre qu'il a reçue du chargé d'affaires de France à Malthe, en date du 3 mars. Quelques chaveliers s'étant permis des discours insultans vis-à-vis des navigareurs nationaux, au sujet des cocardes & des pavillons tricolors, le chargé d'affaires en a porté ses plaintes au Grand-Maitre, qui s'est empressé d'envoyer ces chavaliers au château. Cet exemple, applaudi par tout le monde, a ramené la tranquilité & rassuré entierement nos navigateurs,

Soissons, le 27 avril. La municipalité & le district, d'après des indices sûrs, se sont transportés dans la ci-devant abbaye de Notre-Dame; là on a trouvé une grande quantité d'armes & de municions de guerre que recélaient les pacifiques religientes. Le cas est devenu plus grave encore; on a trouvé aussi des planches & du papier pour des saux assignats. Les sœurs ont paru repentantes, & en esset, que n'ont-elles pas à reprocher aux misérables qui les ont égarées. Monteur.

AVIS.

On trouve à juste prix, du véritable rouge supersin de Paris, de la meilleure qualité, à l'Ordynanski, dans les offices du palais de Mde. la Starostine Chockiewicz, au premier.